

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MEGA FIX IT HT, 1 TUBE, ML. PM

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Revision No. 4.3

Date d'impression 03/02/2020

Date de création 10/11/2015

Date de révision 31/01/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom du produit MEGA FIX IT HT, 1 TUBE, ML. PM
Code du produit 11001523M1 (CLP)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Composé de réparation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.
198 Avenue de France,
75013 Paris
Tél: 01.64.44.51.60
Adresse e-mail fratech@nch.com
Site internet www.ncheurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Toxicité aiguë: Catégorie 4
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H312 - Nocif par contact cutané
H332 - Nocif par inhalation

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient Produit De Réaction: Bisphénol-AÉpichlorhydrine; Résines Époxydiques (PM < 700) & TRIETHYLENETETRAMINE & 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE, Peut causer une réaction allergique.



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H312 - Nocif par contact cutané
H332 - Nocif par inhalation

Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
Tenir hors de portée des enfants.
A usage professionnel.

2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Weight-%	EU - GHS/CLP	Notes
PHENOL	108-95-2	203-632-7	01-2119471329-32	< 1	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Muta. 2 (H341) STOT RE 2 (H373)	
TRIETHYLENETETRAMINE	112-24-3	203-950-6	-	< 1	Acute Tox. 4 (H312) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 3 (H412)	
Produit De Réaction: Bisphénol-AÉpichlorhydrine; Résines Époxydiques (PM < 700)	25068-38-6		01-2119456619-26	< 1	Skin Irrit. 2 (H315) (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	
BIS(2-ETHYLHEXYL) ADIPATE	103-23-1	203-090-1	-	< 1	-	
2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE	140-31-8	205-411-0	01-2119471486-30	< 0.3	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 3 (H412)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation

Retirer de la zone contaminée et amener à l'air frais. Consulter un médecin si apparition d'une irritation ou une difficulté à respirer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

AVIS AUX MÉDECINS

Traiter de façon symptomatique. Produit sensibilisant. L'effet de l'inhalation peut être différé.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote. Composés halogénés. Sels d'oxydes métaux alcalins.

Le matériel peut créer des conditions glissantes. Possibilité de nocivité pour la vie aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyageMéthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation adéquate.

Toute personne ayant des antécédents de sensibilisation cutanée à l'une des substances de ce produit, devrait s'abstenir de le manipuler.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Nom Chimique	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
PHENOL		STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m ³ TWA: 2 ppm TWA: 7.8 mg/m ³ Skin	TWA: 2 ppm TWA: 7.8 mg/m ³ STEL: 4 ppm STEL: 15.6 mg/m ³ Skin	AGW: 2ppm AGW: 8mg/m ³ Skin BGW: 120mg/g	4 ppm STEL; 16 mg/m ³ STEL 2 ppm TWA; 8 mg/m ³ TWA

Nom Chimique	Autriche	Suisse	Romania
PHENOL	Skin STEL: 4 ppm	Skin STEL: 5 ppm	4ppm STEL 16mg/m ³ STEL

	STEL: 16 mg/m ³ TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m ³	STEL: 19 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 19 mg/m ³	2ppm TWA 8mg/m ³ TWA
TRIETHYLENETETRAMINE			3.3ppm STEL 20mg/m ³ STEL 1.7ppm TWA 10mg/m ³ TWA

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 14387 (vapeurs organiques).

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Utilisation de courte durée, par exemple contacts occasionnels ou protection contre les éclaboussures. Caoutchouc nitrile (0.4 mm). PVC (0.7mm). Utilisation en trempage ou par immersion; Gants en néoprène (0.4 mm). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Métallique Gris clair	Densité	1.74
État physique	Solide	Solubilité	Insoluble dans l'eau
Odeur	Type amine	Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
pH	Non applicable.	Viscosité	Semi-solide
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible.	Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Point d'éclair	Non applicable.	Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	< 1
Limites d'inflammation dans l'air en %	Pas d'information disponible.		
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.		
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.		

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil direct. Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote. Composés halogénés. Sels d'oxydes métaux alcalins.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
PHENOL	= 317 mg/kg (Rat) = 340 mg/kg (Rat)	= 630 mg/kg (Rabbit)	= 316 mg/m ³ (Rat) 4 h
TRIETHYLENETETRAMINE	= 2500 mg/kg (Rat)	= 550 mg/kg (Rabbit)	
Produit De Réaction: Bisphénol-A Épichlorhydrine; Résines Époxydiques (PM < 700)	= 11400 mg/kg (Rat)		
BIS(2-ETHYLHEXYL) ADIPATE	= 5600 mg/kg (Rat)	= 8410 mg/kg (Rabbit)	
2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE	= 2140 µL/kg (Rat)	= 880 µL/kg (Rabbit)	

Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérogène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets écotoxicologiques

Contient une/des substance(s) connue(s) dangereuse(s) pour l'environnement aquatique.

Nom Chimique	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
PHENOL	LC50 20.5 - 25.6 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 32 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 5.449 - 6.789 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 7.5 - 14 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 4.23 - 7.49 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 27.8 mg/L Brachydanio rerio 96 h LC50 = 0.00175 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50 33.9 - 43.3 mg/L Oryzias latipes 96 h LC50 23.4 - 36.6 mg/L Oryzias latipes 96 h LC50 5.0 - 12.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 13.5 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 11.9 - 25.3 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 11.5 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 34.09 - 47.64 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 = 31 mg/L Poecilia reticulata 96 h	10.2 - 15.5: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 4.24 - 10.7: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static	EC50 = 46.42 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50 0.0188 - 0.1044 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50 187 - 279 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h
TRIETHYLENETETRAMINE	LC50 = 570 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 = 495 mg/L Pimephales promelas 96 h	31.1: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	EC50 = 2.5 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h EC50 = 20 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50 = 3.7 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h
BIS(2-ETHYLHEXYL) ADIPATE	LC50 0.48 - 0.85 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 0.48 - 0.85 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	1.6: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	EC50 > 500 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h

	LC50 0.48 - 0.85 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 54 - 150 mg/L Salmo gairdneri 96 h		
2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE	LC50 1950 - 2460 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 > 1000 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 >= 100 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	32: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	EC50 = 495 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité sont spécifiques de / des substances. Il n'y a pas de données disponibles pour ce mélange sur sa dégradation et sur sa persistance dans l'environnement ou sa biodégradation par un autre procédé tel que l'oxydation ou l'hydrolyse.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Information sur les composants ci-dessous.

Nom Chimique	log Pow
PHENOL	1.5
TRIETHYLENETETRAMINE	-1.4
BIS(2-ETHYLHEXYL) ADIPATE	8.114
2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE	-1.48

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

15 01 10* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1, 14.2, 14.3, 14.4.**

Non classé pour le transport de matières dangereuses

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

..

Autres informations réglementaires

MAL Code (Denmark) : 1-1 (1993).

Nom Chimique	RG
PHENOL	RG 14
TRIETHYLENETETRAMINE	RG 49, RG 49bis

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

SECTION 16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H311 - Toxique par contact cutané. H312 - Nocif par contact cutané. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H331 - Toxique par inhalation. H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Préparé par Pilar Ortiz

Date de création 10/11/2015

Date de révision 31/01/2020

Revision summary

SDS mise-à-jour Revised classification Sections de la FdS mise-à-jour 2 15 3 16

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungskategorie (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité